



ZONE DE DISTRIBUTION : COUDRECEAU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau non conforme en nitrates et pesticides. Compte tenu des teneurs en nitrates, il est recommandé aux femmes enceintes et aux nourrissons de ne pas consommer cette eau, la collectivité s'est engagée à résoudre cette situation. Les dépassements de limite de qualité observés en pesticides indiquent également une vulnérabilité de la ressource. La présence du métabolite R471811 du chlorothalonil a été observée. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'ANSES.
L'eau distribuée a présenté un épisode de qualité bactériologique dégradée. Les actions mises en œuvre ont permis de rétablir la qualité de l'eau.
La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026. Toutefois, des analyses sur les distributions desservant plus de 500 habitants seront programmées en 2025.

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA GRANDE COUDRAYE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 484 personnes sur 1 commune (ARCISSES). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE COUDRECEAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE COUDRECEAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **9 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **64 mg/L**
Valeur maxi : **74 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **194**
Valeur maxi : **1,98 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl ; chlorothalonil r471888 ; chlorothalonil r471811 et 1 autre(s)**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **38,1 °f**
Valeur maxi : **38,1 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/04/2025

UDI 028000800

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.